# Formation continue, recherche, développement dans le spectacle vivant

# Conditions générales de vente

#### **■** Désignations

**Studio Té** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers artistiques et culturels. Son siège social est situé au 3, rue Denfert-Rochereau – 34200 Sète. **Studio Té** conçoit, élabore et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- candidat : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Studio Té.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA: les organismes paritaires collecteurs agréés, chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

#### ■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **Studio Té**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **candidat** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **candidat**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **candidat**.

#### ■ Conditions d'accès aux formations, conditions financières, modalités de règlements

Dans le cas général, les formations dispensées par **Studio té** étant réservées aux professionnels des métiers artistiques et culturels, l'accès à nos formations est conditionné par une expérience professionnelle avérée et par l'accès aux financements des OPCA, ou de Pôle Emploi, ou bien d'une Région. Dans ce cas, il appartient au **candidat** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation, dans les délais exigés par l'**OPCA** ou le service considéré. L'accord de financement est stipulé, sur l'exemplaire du contrat ou de la convention que le **candidat** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « lu et approuvé » à **Studio Té**.

L'accord de financement devra parvenir à Studio Té au plus tard un jour ouvrable, avant le début de la formation.

Dans le cas contraire, **Studio Té** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **candidat** ou de lui facturer la totalité des frais de formation.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur En l'absence de financement extérieur, et sauf modalités contraires stipulées à la convention, le règlement, joint au contrat ou à la convention, devra parvenir à **Studio Té** avant le début de la formation.

# ■ Dédit, annulation.

Une provision pour frais d'inscription sera demandée pour chaque inscription. Sans cette provision, l'inscription pourra être considérée comme non effectuée. Son montant sera stipulé au contrat ou à la convention. Elle sera rendue au stagiaire au moment de son arrivée. En cas de dédit, cette provision sera encaissée par Studio té. En cas d'annulation, moins de 15 jours avant la formation, **Studio Té** se réserve le droit de facturer au candidat, 50% du coût HT de la formation. Il est rappelé aux candidats que cette facturation ne pourra pas être prise en compte par les organismes financeurs.

Dans le cas de l'autofinancement, les absences et dédits donneront lieu à un remboursement partiel à hauteur de 50% des journées de formations manquantes.

#### ■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h30 à 18h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. En cas de besoin, des changements d'horaire pourront être prévus par l'équipe pédagogique, en accord avec les stagiaires.

# **■** Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les contrats ou conventions dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « lu et approuvé », et accompagnés de la provision, retournés à **Studio Té**, ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **Studio Té** peut alors proposer au **stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **Studio Té** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

#### ■ Devis et contrats/conventions - Attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en un exemplaire par **Studio Té** au **candidat**. Devis qu'il joindra à sa demande de financement. Ce devis sera accompagné de deux exemplaires d'un contrat ou convention, contenant les données du devis et les modalités de financement et de règlement. Après obtention de l'accord de financement, le candidat devra en retourner un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé, revêtu de la mention « lu et approuvé » et accompagné de la provision à **Studio té**, par courrier postal.

A l'issue de la formation, **Studio Té** remet une attestation de formation au **stagiaire**.

#### **■** Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **Studio Té** est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **stagiaires**. **Studio Té** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **Studio té**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Studio Té**.

#### ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Studio Té** pour assurer les formations ou remis aux **stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **stagiaire** s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord explicite de **Studio Té**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

#### ■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **■** Confidentialité et communication

Studio Té et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Studio Té au candidat. Studio Té s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le candidat. Cependant, le stagiaire accepte d'être cité par Studio Té comme participant de ses formations. A cet effet, le stagiaire autorise Studio Té à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

# ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

- ` Studio Té tient à informer chaque stagiaire que :
- les données à caractère personnel le concernant, sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **Studio Té**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.
- En particulier, **Studio Té** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.
- Enfin, **Studio Té** s'engage à effacer à l'issue des exercices, toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

# ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le candidat ou stagiaire et Studio Té à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Montpellier seront seuls compétents pour régler le litige.